Copie certifiée conforme à l'original

DGFiP N° 2050-SD 2024

cerfa N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise ABOTECH - SIREN : 484195938

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

							Exercice N clos le 30/09/2024	N-1
				Brut		Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 182	AG	35 890	10 293	16 259
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ	9 590	AK	9 590	0	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	516 988	AS	468 094	48 894	46 481
		Autres immos corporelles	AT	89 958	AU	54 334	35 624	24 922
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	153	BE		153	153
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières	BH	1 903	BI		1 903	1 903
		Total (II)	BJ	664 774	BK	567 907	96 866	89 719
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	47 126	BM		47 126	45 181
		En cours de production de biens	BN	160 997	BO		160 997	84 962
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			5 208
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	682 014	BY	76 813	605 200	379 084
		Autres créances (3)	BZ	203 479	CA		203 479	712 302
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	100 073	CG		100 073	99 284
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	11 920	CI		11 920	16 028
		Total (III)	CJ	1 205 609	CK	76 813	1 128 796	1 342 049
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
		Total général (I à VI)	CO	1 870 383	1A	644 721	1 225 662	1 431 768

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	1 903	(3) à + d'1 an CR 0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABOTECH - SIREN : 484195938 — Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 230 000)			DA	230 000	230 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	23 000	23 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	)	DG	1	660 011
	Report à nouveau			DH		-187 894
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	24 164	52 615
	Subventions d'investissement			DJ	13 367	16 617
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	290 532	794 349
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	118 585	151 778
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	)	DV		103
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		24 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	718 214	368 754
	Dettes fiscales et sociales			DY	80 651	92 784
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	17 680	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	935 130	637 419
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 225 662	1 431 768

RENVOIS						
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	879 986	637 177
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		797

Principes et méthodes comptables

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	3 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord en particulier mais un contrat est souscrit et a généré une charge de 3375€ sur l'exercice.